

Procès-verbal de la réunion tenue le lundi 26 mars 2012 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Francis MERCIER, Président- Guido CLAES, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire - Stefan DAMMAN

Excusés : M Patrick VAN PETEGHEM

1. Lecture et approbation du PV du 28-02-2012

Le PV de la réunion du 28-02-2012 est lu et approuvé.

2. Championnat 2011-2012 et Courier

2.1. Match SH III / SH III Res. 3060/3160 La Louvière B – Blankenberge du 03-03-2012

Le club de Blankenberge a téléphoné au secrétaire de la Commission Sportive qu'il était dans l'impossibilité d'effectuer le déplacement.

La Commission Sportive décide :

Le club de Blankenberge perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait sans les frais d'arbitre.

2.2. Match U15 NA 8037 Antwerpen – Kortrijk du 03-03-2012

Le club de Kortrijk a informé par mail le secrétaire de la Commission Sportive ainsi que le club d'Antwerpen qu'il était dans l'impossibilité d'effectuer le déplacement.

La Commission Sportive décide :

Le club de Kortrijk perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait sans les frais d'arbitre.

2.3. Match SH II Res. 2190 Merksem – WP Kortrijk du 24-03-2012

Le Club de WP Kortrijk ne pouvait aligner que 4 joueurs pour le match réserve.

Etant donné que le nombre minimum pour prendre part à un match est de 5 joueurs, le club de WP Kortrijk a été contraint de déclarer forfait.

La Commission Sportive décide :

Le club de WP Kortrijk perd le match par forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende pour Forfait.

2.4. Match SH I 1076 Kortrijk – Tournai du 10-03-2012

La Commission Sportive a pris connaissance de la décision de CCA du 22-03-2012 :

- Annulation du 13^{ième} goal de KZK ;
- Remise du chronomètre à 0,01 Min ;
- Une faute grave supplémentaire au joueur N° 10 KZK – Thomas DELORGE – sera attribuée ;
- Un penalty est accordé en faveur du club de CNT.

Dès lors la phase de jeu devra être jouée au plus tard le 13-04-2012 dans la piscine de Zwevegem ou dans une piscine neutre ayant les mêmes caractéristiques et sous les conditions suivantes :

- Tous les joueurs inscrit sur la feuille de match devront être présent et sept se trouver dans l'eau ;
- Le penalty doit être impérativement joué malgré le temps imparti ;
- Toutes les annotations sur la feuille de match initiale restent d'application ;
- Les frais d'arbitrage sont à charge du club de KZK ;
- Un membre de la Commission Sportive sera présent pour superviser cette phase de jeu.

La Commission Centrale des Arbitres demande à Commission de Discipline Water-polo d'entendre le joueur n° 10 KZK – Thomas DELORGE – pour les faits incriminés.

La Commission Centrale des Arbitres demande à la Fédération le remboursement des agios au club de CNT.

Frais de la séance à charge de KZK

2.5. Tournoi U13 NA du 05-02-2012 à Eeklo

Le club de Mouscron à téléphoner au Secrétaire de la Commission Sportive qu'il était impossibilité de se déplacer car les parents ne voulaient rouler suite aux conditions météorologiques défavorable.

La Commission Sportive décide :

Etant donné que les autres clubs de la série ont effectué le déplacement, le club de Mouscron perd ses matches par Forfait et la Commission Sportive demande que l'amende ne soit pas appliquée.

3. Championnat 2012-2013 – Inscriptions – Grille Calendrier

3.1. La Commission sportive décide que la date limite pour les inscriptions au Championnat de Belgique et aux Coupes de Belgique sera le 31-05-2012.

3.2. M. Guido Claes donne une proposition pour la Grille Calendrier 2012-2013.

La commission Sportive apporte quelques modifications.

Cette grille sera transmise aux directeurs techniques afin qu'ils y insèrent les dates pour les entraînements régionaux et nationaux.

3.3. Les Comités Sportifs Régionaux ont donné leur accord l'organisation d'un tournoi pour la catégorie d'âge U09.

Les modalités et règlements concernant ce tournoi seront discutés lors des prochaines réunions car les inscriptions pour les catégories d'âges U13 – U11 et U09 se font en septembre.

4. Divers

4.1. Le projet concernant les instructions pour le championnat 2012-2013 sera entériné lors de la réunion du 24-04-2012.

La date limite pour les inscriptions au Championnat de Belgique et aux Coupes de Belgique est fixée au 31-05-2012.

La réunion du calendrier se tiendra le samedi 23-06-2012.

4.2. M. Guido Claes demande qu'en fin de chaque procès verbal des réunions on y retrouve un résumé des décisions prises lors de la réunion ainsi que celles des réunions précédentes.

4.3. M. Stefan Damman à la demande de M. Patrick Van Peteghem.

Le Directeur Technique désire remercier M. Wouter Georges pour sa collaboration afin de faciliter l'inscription de notre équipe nationale jeune pour un tournoi en Suisse au mois de septembre 2012.

5. Décisions

28-02-2012

- Dénominations des Challenges pour les Coupes de Belgique : voir point 2.5. du PV ;
- Décision sur la profondeur des piscines pour les 1/2 Finale de la Coupe de Belgique « A » : voir point 4.1 du PV ;
- La règle de jouer 50% des matches à domicile dans une piscine avec minimum 1,80 m sur tout le champ : voir point 4.3. du PV ;
- Décision concernant les profondeurs de piscine en SH I à partir de la saison 2016-2017 : voir point 4.3. du PV.

26-03-2012

- Clôture des inscriptions pour le Championnat de Belgique et les Coupes de Belgique : voir point 3.1. du PV ;
- Organisation d'un tournoi pour la catégorie d'âge U09 : voir point 3.3. du PV ;
- Date de la réunion du Calendrier : voir point 4.1. du PV.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

Prochaines réunions :

Lundi 16 avril 2012 – 18.30 - Bruxelles, Bureaux Fédéral – Avec la CCA et la CDWP

Mardi 24 avril 2012 – 18.15 – Bruxelles, Bureaux Fédéral